



Assemblée générale
Cinquante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
6 novembre 1997

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 novembre 1997, à 10 heures

Président: M. De Rojas (Venezuela)

Sommaire

Point 97 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)

g) Participation des femmes au développement

h) Mise en valeur des ressources humaines

Point 96 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle (suite)

b) Les entreprises et le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressée, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 97 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale

- g) Participation des femmes au développement (A/52/300, A/52/345, A/52/413)
- h) Mise en valeur des ressources humaines (A/52/413, A/52/540)

1. Mme King (Sous-Secrétaire générale, Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme) présente le point 97 g) de l'ordre du jour et le rapport A/52/345 sur la participation effective des femmes au développement, qui est axé sur l'intégration d'une dimension sexospécifique dans les politiques économiques.

2. Ce rapport s'inspire de rapports précédents, du Programme d'action de Beijing de 1995 et des travaux de la Commission de la condition de la femme, surtout la conclusion concertée 1997/3 sur les femmes et l'économie ainsi que sur les conclusions concertées 1997/1 du Conseil économique et social. L'idée que la parité entre les sexes est un objectif dont la responsabilité incombe à l'ensemble de la société implique que les Ministères de la justice, des finances, de l'économie, etc., tous les organismes des Nations Unies et toutes les délégations aux grandes commissions de l'Assemblée générale, et pas seulement à la Troisième Commission, doivent considérer les répercussions de leurs décisions politiques sur les femmes, sans laisser la tâche de la promotion de la femme aux seules organisations spécifiquement féminines. Des organismes des Nations Unies, comme l'Organisation internationale du Travail, la FAO et la CEPALC, ont déjà décidé de faire de la parité entre les sexes et de l'intégration d'une dimension sexospécifique dans leurs projets et programmes une priorité. Il en va de même de la Banque mondiale.

3. L'étude des trois sujets précisément retenus dans le rapport (l'intégration du travail non rémunéré dans les politiques, la sexospécificité et les politiques budgétaires, et les femmes et les politiques de libéralisation des échanges) fait apparaître que l'inégalité entre les sexes est souvent perpétuée par des processus économiques et que les facteurs sexospécifiques ont des incidences sur les résultats de nombreuses politiques économiques.

4. Il suffira de citer deux exemples à ce sujet. Tout d'abord, en raison de l'interaction entre chômage et taux de fécondité, l'éducation des filles constitue une variable macroéconomique essentielle. Or, cette éducation est entravée par la division rigide du travail domestique qui impose de très nombreuses tâches aux femmes. Pour la développer, il faut

donc des investissements dans d'autres secteurs que l'éducation. D'autre part, comment les paysannes qui n'ont accès ni à l'éducation, ni aux ressources économiques, ni au crédit pourraient-elles tirer parti des mesures d'incitation utilisées par les gouvernements pour moderniser le secteur agricole? Les analyses à ce sujet sont encore très incomplètes et il faut les poursuivre.

5. Pour être efficace, une politique de croissance économique doit prévoir des investissements dans le capital humain que représentent les femmes et les filles, à égalité avec les hommes et les garçons. L'intégration des perspectives sexospécifiques dans les politiques économiques suppose l'adoption des mesures nécessaires pour parvenir à un équilibre entre les sexes dans la prise des décisions économiques, notamment dans les entités multilatérales intervenant dans le développement, ainsi que l'établissement de statistiques fiables ventilées par sexe et de méthodes théoriques d'analyse par sexe.

6. Il est à espérer que la Deuxième Commission tiendra compte de l'intégration d'une dimension sexospécifique dans la planification du développement lors de l'examen de tous les points inscrits à son ordre du jour.

7. M. Lawrence (Programme des Nations Unies pour le développement) rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution 50/105 à sa cinquante-deuxième session et de s'attacher surtout aux nouvelles mesures qu'auraient prises les organismes des Nations Unies, notamment en matière de coordination interorganisations.

8. Ce rapport (A/52/540) signale deux phénomènes intéressants récemment intervenus, qui concernent, d'une part, les efforts déployés par les organismes du système des Nations Unies pour coordonner l'assistance fournie aux pays afin de donner suite aux grandes conférences mondiales et, d'autre part, les propositions globales de réforme des Nations Unies qui ont été annoncées par le Secrétaire général et qui sont en voie d'application.

9. En 1995, ont été créés des groupes de travail interorganisations qui ont permis de renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies. Il faut signaler notamment ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, le rapprochement des secteurs éducation et santé dans le cadre de l'engagement VI de la Déclaration adoptée au Sommet mondial pour le développement social, qui a entraîné une interaction importante entre l'UNESCO et l'OMS. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement publié en août 1997 joue, lui aussi, un rôle majeur dans le suivi à l'échelon national. L'accent a été mis sur une participation accrue de la société civile à la gestion des affaires publiques

et les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations sur les services sociaux de base pour tous dirigée par le FNUAP ont traduit concrètement cette approche plus intersectorielle. Le principe 20 %/20 % commence à être mis en application dans plusieurs pays sous l'impulsion de l'UNICEF.

10. Divers thèmes nouveaux portent directement sur les politiques et les pratiques suivies pour mettre en valeur les ressources humaines, notamment une réévaluation des modèles de production et de consommation à l'aide du concept de modes d'existence durables avancé par le PNUD qui constitue un bon point de départ des stratégies dont s'inspire la mise en valeur des ressources humaines.

11. La nécessité d'améliorer les conditions de vie exige une conception globale et plus systémique des secteurs concernés par la mise en valeur des ressources humaines. Les stratégies orientées vers des modes d'existence durables doivent être intériorisées par les collectivités locales, par les structures administratives et par l'ensemble de la société civile. Ce concept est surtout valable en effet par sa globalité et peut donner une nouvelle orientation à la lutte contre la pauvreté. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'un des concepts nouveaux que les pays et les organismes des Nations Unies ne font que commencer à étudier et à appliquer.

12. Le PNUD a proposé les toutes premières définitions de l'expression «modes d'existence durables» dans une note établie à l'intention du Groupe de travail interorganisations sur l'emploi et les modes d'existence durables. L'Assemblée pourrait recommander qu'un rapport ultérieur plus détaillé sur l'application de la résolution 50/105 soit entrepris en 1997-1998.

13. M. Schumacher (Luxembourg), parlant au nom de l'Union européenne, ainsi qu'au nom des pays suivants : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Chypre, auxquels s'associe aussi la Norvège, remercie le Secrétaire général des recommandations pratiques figurant dans le rapport A/52/345, tout en constatant qu'il est essentiel d'intensifier l'action afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'accès des femmes aux ressources productives. En effet, le renforcement de l'autonomie des femmes constitue un facteur essentiel de la lutte contre la pauvreté. Il est évident que, pour être efficace, une stratégie de développement économique devra prendre en compte les contributions des femmes et créer les conditions requises pour permettre aux femmes d'actualiser leur potentiel à égalité avec les hommes.

14. Comme le signale le rapport, toutes les politiques économiques doivent tendre à l'objectif de l'égalité entre les sexes et les États devront prendre des mesures pour faciliter

l'accès des femmes aux ressources économiques, aux services de santé et à l'éducation, qui sont les conditions préalables de cette égalité. Les organismes des Nations Unies, UNIFEM et l'INSTRAW, doivent poursuivre leur action à tous les niveaux dans le domaine de la parité entre les hommes et les femmes. À cet égard, les conclusions concertées adoptées par le Conseil économique et social sur la question de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies sont très satisfaisantes.

15. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, l'Union européenne déplore la publication tardive du rapport (A/52/540) vu l'importance du sujet, qui tient au fait que le développement durable présuppose le développement humain. L'Union européenne estime que l'éducation primaire, en particulier celle des jeunes filles et les soins de santé primaires, devraient recevoir une attention primordiale. Il est regrettable de constater que les deux tiers des analphabètes dans le monde soient des femmes, qui restent ainsi exclues des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. L'amélioration de la mise en valeur des ressources humaines dépendra de la volonté politique de chaque État, soutenue, si besoin est, par une aide extérieure.

16. Mme Hall (États-Unis d'Amérique) dit que, conformément au Programme d'action adopté à Beijing, l'United States Agency for International Development (Agence américaine pour le développement international) a pris des mesures pour intégrer une dimension spécifiquement féminine au stade de la planification des politiques économiques, car ne s'occuper de cette dimension qu'au stade de l'exécution, c'est ne traiter que les répercussions des forces économiques sur les femmes au lieu de reconnaître le rôle essentiel que jouent les femmes dans la constitution même de ces forces. Il faut systématiquement améliorer l'exercice des droits et l'application des possibilités économiques des femmes en faisant bien comprendre que c'est servir ainsi l'intérêt général.

17. L'Interagency Council for Women du Président des États-Unis qui supervise l'application du Programme d'action de Beijing a constitué un groupe de travail sur les questions économiques mondiales chargé de dégager les nombreuses interactions entre les intérêts propres aux femmes et les politiques dans la perspective de l'objectif commun qui est de permettre à tous les membres de la société de tirer parti des changements économiques.

18. Le rapport du Secrétaire général souligne la contribution du travail non rémunéré des femmes à l'économie : en effet, selon les États-Unis, ignorer la valeur de ce travail dans les pays où le secteur parallèle est très développé compromet

les résultats de la politique de productivité. Aux États-Unis, le Bureau des statistiques du travail du Département du travail envisage de réaliser une étude sur la mesure de ce type de travail. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique estime qu'à long terme l'accroissement des revenus des femmes découlant de la libéralisation des échanges permettra aux familles d'investir davantage dans l'éducation et la santé de leurs enfants et d'être des membres productifs et respectés de la société.

19. L'importance de l'éducation des femmes pour la croissance économique n'est plus à démontrer. La scolarisation des enfants dépend du niveau d'instruction des mères : ne pas investir dans ce secteur équivaut à diminuer le produit national brut.

20. Les États-Unis approuvent donc les recommandations du Secrétaire général sur la prise en compte d'une dimension spécifiquement féminine dans les politiques économiques aux stades de la conception, de l'application, de l'évaluation des programmes ainsi que dans l'élaboration des politiques, sur l'adoption des mesures nécessaires pour parvenir à un équilibre entre les sexes dans la prise de décisions économiques, sur la création d'un environnement favorable aux femmes leur permettant d'exprimer leurs besoins et sur l'amélioration des données statistiques ventilées par sexe.

21. M. Savostianov (Fédération de Russie) dit que sa délégation accorde une très grande importance à la mise en valeur des ressources humaines et à l'accroissement du rôle de la société civile dans le développement. C'est de ces considérations que doivent s'inspirer les organismes des Nations Unies, ainsi que de l'application des décisions des grandes conférences, comme le Sommet mondial sur le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et Habitat II, lorsqu'ils aident les pays en transition. On ne peut que féliciter les programmes et les fonds chargés des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de l'aide qu'ils ont fournie dans ce domaine.

22. Malheureusement, la délégation russe ne peut pas s'étendre sur ce sujet en formulant des observations sur le rapport du Secrétaire général (A/52/540) parce que, comme c'est trop souvent le cas, il ne lui a pas été communiqué à temps, ce qui est très regrettable.

23. La délégation russe attache une grande importance à la participation effective des femmes au développement et se félicite des conclusions concertées adoptées, à sa session d'été, par le Conseil économique et social sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations

Unies car elles contiennent des recommandations concrètes susceptibles de bien orienter l'action de l'ONU.

24. Dans sa résolution 50/104, l'Assemblée générale a appelé les gouvernements à mettre au point des méthodes qui prévoient la prise en considération d'une dimension spécifiquement féminine dans la définition des politiques. Le rapport du Secrétaire général (A/52/345) contient à cet égard des recommandations pratiques qui pourraient être mises à profit tant par les pays que par les organismes des Nations Unies.

25. Mme Cui Ying (Chine) dit que les femmes constituent une force motrice du développement humain et que, sans leur participation effective, le développement économique et social serait difficile à réaliser. Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la communauté internationale comprend mieux le rôle que jouent les femmes dans le développement et s'efforce de faciliter la solution des problèmes auxquels se heurtent les femmes et de favoriser leur promotion et leur participation au développement. Mais cet objectif est encore lointain dans certaines régions du monde où des conditions favorables à la femme ne sont pas encore réunies.

26. Le Gouvernement chinois attache une grande importance à la parité entre les sexes et à la participation effective de la femme dans les domaines politique, économique et social, et il espère que les gouvernements et la communauté internationale honoreront les engagements qu'ils ont pris lors de la Conférence de Beijing, avec l'aide des organismes des Nations Unies, qui doivent continuer à jouer un rôle actif à cet égard.

27. La mise en valeur des ressources humaines est également un objectif majeur du Gouvernement chinois. Une main-d'oeuvre instruite et qualifiée est le moteur du progrès scientifique et technique ainsi que du développement économique et social. La modernisation de la Chine en dépend dans une large mesure et c'est pourquoi celle-ci privilégie désormais l'éducation, et en particulier la formation professionnelle, et met au point des politiques destinées à encourager et à récompenser le talent. Elle se doit en effet d'améliorer la qualité de ses énormes ressources humaines pour mieux les adapter aux besoins de sa politique d'ouverture, du progrès technique et de l'ajustement structurel, ainsi que pour promouvoir la cause du socialisme au XXI^e siècle.

28. Il est à espérer que les organismes des Nations Unies continueront à s'attacher en priorité à améliorer la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement et à promouvoir la coopération internationale dans ce domaine.

29. M. Wilmot (Ghana) dit que la prise en considération d'une dimension sexospécifique dans les politiques économiques n'est qu'un des moyens de faire participer les femmes au développement. À ce sujet, il estime que le rapport A/52/345 ne met pas assez l'accent sur les mesures que l'on pourrait prendre aux niveaux national et international pour promouvoir le rôle des femmes dans la prise de décisions, l'éducation et la formation. Or, les femmes des pays en développement ne pourront tirer parti des mesures visant à intégrer une perspective sexospécifique dans les politiques économiques tant qu'elles n'auront pas reçu une éducation et une formation adéquates. De plus, le rapport donne l'impression que toutes les femmes se heurtent aux mêmes obstacles et ne tient pas compte de la diversité des régions du monde et des niveaux de développement atteints. À l'avenir, il faudrait adopter une approche plus cohérente en mettant en relief les liens qui existent entre la question à l'étude et toutes celles dont est saisie la Commission. Ces critiques ne visent en aucun cas à minimiser l'importance de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques économiques.

30. Le représentant du Ghana souligne que ne pas faire participer les femmes au développement d'un pays, c'est réduire considérablement sa capacité de réaliser ses objectifs de développement. En conséquence, il importe d'offrir aux femmes une éducation et une formation semblables à celle des hommes, afin de promouvoir leur rôle dans le développement et de favoriser la participation active de tous les citoyens à la vie sociale, économique et politique. À cet effet, il faudrait s'employer davantage à permettre aux filles et aux femmes d'acquérir les compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution socioéconomique, et leur dispenser, en particulier dans les pays en développement, une formation scientifique et technique. Il faudrait faire participer les femmes, à parité avec les hommes, aux décisions dans tous les domaines et entreprendre des réformes visant à lutter contre les inégalités et la discrimination, notamment sur le lieu de travail. Il faudrait intégrer une perspective sexospécifique dans tous les programmes et politiques de développement, encourager les femmes à occuper des postes de direction, renforcer les institutions chargées de suivre et d'évaluer l'impact des programmes de promotion des femmes, et accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Enfin, il faudrait que les organismes des Nations Unies renforcent la cohérence de leur action en faveur des femmes et que l'on offre un appui technique aux gouvernements afin qu'ils intègrent une perspective sexospécifique dans leurs politiques.

31. M. Hettes (Slovaquie) dit que la mondialisation crée des tensions qui menacent la stabilité de la société et que pour y remédier, il faut qu'elle s'accompagne de progrès dans le

domaine social. Les pays en transition en particulier doivent, parallèlement aux réformes économiques, prêter attention à la transformation de leur système social. C'est pourquoi, depuis 1989, et en particulier en 1993, la Slovaquie a adopté tout un arsenal législatif visant à reconstruire les relations de travail, à réformer son système de protection sociale et à régler les problèmes d'emploi. L'État garantit à tous les citoyens le droit à un revenu décent et à une indemnité s'ils perdent leur travail.

32. Le représentant de la Slovaquie part du principe que l'extrême pauvreté, même si elle ne concerne que des régions reculées, fait planer une menace sur l'avenir de tous les pays car aucun pays n'est assez lointain ni assez puissant pour vivre en autarcie. Il faut donc que la communauté internationale se mobilise pour favoriser un développement durable axé sur le bien-être des hommes. En ce sens, la Slovaquie est disposée à appuyer toute proposition visant à éliminer la pauvreté. Les deux problèmes fondamentaux de cette fin de siècle sont l'extrême pauvreté et le chômage; il serait impardonnable de ne pas trouver la volonté politique d'y mettre un terme alors que c'est techniquement tout à fait possible.

33. La Slovaquie regrette que la communauté internationale ne soit pas capable de s'acquitter des engagements qu'elle a pris lors des sommets mondiaux, ce qui est pourtant indispensable pour réorienter les activités du système des Nations Unies vers un développement humain plus durable. Il faudrait en particulier que le Conseil économique et social joue un rôle plus actif.

34. Mme Heyzer (Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) présente les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en matière d'émancipation économique et politique des femmes. S'agissant du pouvoir économique, UNIFEM encourage les femmes à devenir des acteurs majeurs de la vie économique afin de lutter contre la pauvreté dans laquelle elles vivent et de réorienter les mécanismes du marché qui ignorent souvent les problèmes qu'elles connaissent. UNIFEM s'emploie également à intervenir dans le processus de prise de décisions économiques afin que les politiques adoptées n'aient pas de répercussions négatives sur les moyens d'existence offerts aux femmes, à renforcer la capacité des organisations de femmes de défendre leurs intérêts et d'adopter des plans d'action qui leur permettent de tirer parti de la mondialisation des échanges et des nouvelles technologies.

35. La Directrice exécutive d'UNIFEM dresse le bilan des programmes et des initiatives qu'UNIFEM a lancés et appuyés en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ainsi, le Fonds a organisé des manifestations ayant trait aux femmes

et au commerce international et a mis en oeuvre des projets visant à inciter les femmes à créer des petites entreprises et à faciliter leur accès au crédit.

36. La Directrice exécutive d'UNIFEM estime qu'il y a six moyens de promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique entre les organismes des Nations Unies et entre le système et ses partenaires, gouvernements et acteurs de la société civile : créer des groupes thématiques interinstitutions sur le thème de l'émancipation des femmes; élaborer des plans d'action et des indicateurs de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes; mettre en place des mécanismes de coordination multidonateurs; créer des groupes permanents consultatifs composés d'experts de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'associations de femmes et d'universitaires; renforcer les capacités des fonctionnaires des Nations Unies, des gouvernements et des ONG d'analyser les effets des politiques sur les hommes et les femmes et d'élaborer des programmes tenant compte des problèmes des femmes; et améliorer l'exercice des responsabilités de tous les membres des équipes de pays des Nations Unies, y compris le Coordonnateur résident, afin qu'ils conçoivent et appuient des programmes en faveur de l'émancipation des femmes et de l'égalité entre les sexes. À cet égard, UNIFEM a décidé de dépêcher sur le terrain un plus grand nombre de conseillers et de spécialistes des questions féminines qui aideront les organismes des Nations Unies à mieux intégrer une perspective sexospécifique dans ses politiques et programmes.

37. Mme Yoo (République de Corée) dit que l'on sous-estime la valeur économique du travail des femmes, que l'on n'investit pas assez dans le capital humain qu'elles représentent et que l'on restreint gravement leur accès aux ressources productives que sont la terre, le crédit et la technologie, les empêchant ainsi de participer pleinement à la vie économique. Il importe que les pays tiennent compte du fait que 70 % des pauvres des pays en développement sont des femmes. On ne réussira pas à éliminer la pauvreté et à parvenir au développement durable si les femmes ne participent pas, à parité avec les hommes, au processus de développement. À cette fin, il importe d'intégrer une perspective sexospécifique dans l'élaboration des politiques, notamment économiques.

38. La République de Corée se félicite du rapport A/52/345 du Secrétaire général mais aurait souhaité qu'il précise les mesures concrètes que pourrait prendre le système des Nations Unies pour intégrer les femmes au développement. Les autorités coréennes ont élaboré un plan quinquennal qui permettra de prendre en considération une dimension spécifiquement féminine dans les politiques économiques. En outre, le Gouvernement coréen a déjà mis en oeuvre un train de

mesures visant à assurer l'émancipation économique des femmes, en offrant des incitations aux entreprises qui recrutent des femmes à l'issue de leur congé de maternité. Le Gouvernement coréen a aussi trouvé des moyens pratiques d'aider les femmes entrepreneurs en leur offrant des allègements d'impôts, en établissant des quotas en faveur des femmes dans l'affectation des ressources et en adoptant une loi sur l'aide aux entreprises dirigées par des femmes. Toutes ces mesures devraient rehausser le rôle inestimable des femmes dans l'économie coréenne.

39. L'intervenante souligne que la valorisation des ressources humaines est un élément central de la politique de coopération pour le développement du Gouvernement coréen. Depuis 1995, la République de Corée a offert une formation à quelque 3 200 personnes originaires de pays en développement et a contribué à la création de centres de formation professionnelle dans divers pays africains. La valorisation des ressources humaines est une composante essentielle du développement durable. Il importe que les gouvernements investissent dans leurs ressources humaines s'ils veulent profiter de la mondialisation des échanges et de la compétition économique internationale. Dans le cadre de ses activités de coopération internationale pour le développement, le système des Nations Unies devrait aider davantage les pays à promouvoir la valorisation des ressources humaines. La coopération Sud-Sud est également importante à cet égard. Il importe en outre de promouvoir la valorisation des ressources humaines en veillant à l'égalité entre les sexes.

40. M. Yoshino (Japon) est favorable à la création d'un cadre d'action préliminaire tel que le recommande le Secrétaire général dans son rapport A/52/345 et espère que les gouvernements prendront les dispositions nécessaires pour promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique dans leurs politiques économiques. Si les pays en développement veulent venir à bout de leurs difficultés, ils doivent offrir aux femmes la possibilité d'exploiter pleinement leur potentiel et cela à tous les stades du processus de développement. Malheureusement, les femmes représentent 70 % de la population analphabète et sont les premières victimes de l'inégalité.

41. Afin d'améliorer la situation des femmes, il importe de procéder en deux étapes. Il faut d'abord mettre en place des programmes qui s'adressent directement à elles et visent notamment à accroître la scolarisation des filles, à accorder des micro-crédits aux femmes entrepreneurs et à améliorer le système judiciaire pour renforcer la participation des femmes. Il faut en deuxième lieu intégrer une perspective sexospécifique dans les programmes de développement, au stade de leur élaboration comme de leur évaluation, afin qu'ils aient un impact positif sur les femmes. Cela signifie

donc que celles-ci doivent participer à la formulation des programmes, à leur mise en oeuvre et à leur évaluation.

42. Dans son aide publique au développement, le Japon accorde une priorité élevée au rôle des femmes dans le développement. Depuis 1995, il a versé environ 5 millions de dollars aux fonds que le PNUD affecte à la participation des femmes au développement afin d'aider les pays en développement à améliorer la situation des femmes et à réduire les inégalités entre les sexes. Le Japon est convaincu que le système des Nations Unies devrait intégrer une perspective sexospécifique dans toutes ses activités opérationnelles et que les fonds et programmes devraient offrir un appui technique sur le terrain aux pays en développement. Il faudrait aussi élaborer des indicateurs afin de suivre et d'examiner la situation des femmes dans les pays en développement.

43. M. Prendergast (Jamaïque) dit que les ressources humaines jouent un rôle essentiel dans le développement durable. C'est pourquoi il faut s'attacher à répondre aux besoins fondamentaux des individus et, en particulier, à améliorer les conditions de vie des groupes les plus vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'alimentation et le logement, ainsi que sur l'éducation et la formation. La valorisation des ressources humaines suppose de resserrer les liens intersectoriels et notamment de tenir compte du contexte macroéconomique. L'intervenant déplore que l'aide au développement soit retombée au niveau d'avant 1990.

44. Le représentant de la Jamaïque appelle l'attention sur le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, dont la mise en oeuvre est cruciale pour la valorisation des ressources humaines. Il ne faut pas seulement améliorer l'éducation et la santé des femmes, mais aussi leur permettre de participer activement à la création de ressources, à l'augmentation de la productivité et à la prise de décisions.

45. La Jamaïque et les autres pays des Caraïbes ont peu de moyens, mais ils savent qu'il importe de répondre aux besoins de leurs populations et de valoriser leurs ressources humaines s'ils ne veulent pas mettre en péril leur développement. En conséquence, ils mettent en commun leurs ressources, humaines comme naturelles, et tentent de tirer le meilleur parti possible de leurs capacités. À cette fin, ils ont ouvert des établissements universitaires et créé des organismes de recherche régionaux.

46. Les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se sont engagés à favoriser l'épanouissement de chacun sans considération de sexe, à favoriser l'esprit d'entreprise, à protéger l'environnement, à favoriser la recherche et à améliorer la compétitivité de leurs industries.

47. Il importe que tous les individus aient les mêmes possibilités de réaliser leur potentiel. Il en va de même pour les pays : les petits États doivent être représentés comme il convient au sein des organes compétents dans le domaine social.

48. M. El Kouhene (Programme alimentaire mondial) dit que le mandat de son organisation couvre l'élimination de la faim et de la pauvreté. Les statistiques ventilées par sexe montrent bien les effets disproportionnés de ces phénomènes sur les femmes, alors que ce sont elles qui produisent la majeure partie des denrées alimentaires et qui s'occupent au premier chef de l'alimentation dans les ménages. Le Programme alimentaire mondial considère donc que l'autonomie des femmes est essentielle pour le développement et, en particulier, pour la sécurité alimentaire, et il préconise que les femmes jouent un rôle plus actif dans le changement social et le développement, en assumant la responsabilité de la gestion et de l'affectation de l'aide alimentaire. Les plans d'action adoptés par le PAM visent à garantir la parité entre les sexes et à donner une place plus importante aux femmes dans la prise de décisions au niveau local au sujet de l'aide alimentaire. Le Programme alimentaire mondial a invité ses partenaires, organisations non gouvernementales et gouvernements, à suivre la même démarche et les résultats deviennent tangibles.

49. Par ailleurs, les investissements consacrés à l'alphabétisation des femmes sont également un excellent moyen d'aider les familles à faire face à des conditions difficiles car il a été observé que l'augmentation du niveau d'alphabétisation des femmes s'accompagne d'améliorations de la santé et de l'état nutritionnel, d'une baisse de la fécondité et d'une plus grande participation des femmes à la vie économique et à la production. Les projets du Programme alimentaire mondial concernent aussi la formation professionnelle et cherchent à donner aux femmes les moyens de réussir. Dans un souci de transparence, les projets du PAM contiennent des données ventilées par sexe, indiquant quelle part des ressources est directement allouée aux femmes et comment les progrès seront contrôlés. Tous les bureaux régionaux du PAM ont effectué des études sur les disparités et cherchent à les éliminer en utilisant des méthodes novatrices, notamment en Amérique latine. Les femmes et les jeunes enfants étant les premiers à souffrir en cas de récoltes insuffisantes ou de troubles, le Programme alimentaire mondial estime qu'ils doivent être les premiers à bénéficier de l'aide alimentaire.

50. Mme Bohara (Népal) dit que l'investissement dans l'éducation et la formation des femmes contribue au développement d'une nation puisque les femmes constituent la moitié des ressources humaines et, si on leur en donne l'occasion,

peuvent être les égales des hommes sur les plans politique, économique et social. La représentante du Népal se félicite de la contribution du système des Nations Unies à la cause des femmes, notamment par l'organisation de conférences mondiales (à Mexico, Nairobi et Beijing) et en prenant en considération une dimension spécifiquement féminine dans les politiques économiques (A/52/345). Un environnement porteur permettant aux femmes de jouer un plus grand rôle dans le développement humain durable servira à long terme la paix, la démocratie et la bonne conduite des affaires publiques.

51. Le Népal est pleinement conscient de la nécessité d'intégrer les femmes dans le développement national aux niveaux politique, économique et social, et a organisé son neuvième Plan quinquennal (1997-2002) autour de trois thèmes : intégrer les femmes dans le développement, éliminer les inégalités et faciliter l'accès des femmes à l'éducation, à la technologie et aux communications. Un mécanisme efficace sera créé pour assurer la coordination des diverses activités exécutées en faveur des femmes. Le Népal a également créé un ministère de la femme et de l'aide sociale et a adopté plusieurs mesures conçues spécialement pour améliorer la participation des femmes : lancement de programmes d'enseignement général et technique, nomination obligatoire d'enseignantes dans les écoles primaires et secondaires, programmes de santé maternelle, de vaccination, de planification familiale et d'éducation en matière de population. Les femmes doivent participer davantage à la gestion et à la prise de décisions, sinon l'égalité entre hommes et femmes prévue dans la Charte des Nations Unies restera lettre morte.

52. M. Mor (Israël) dit que, parmi les 800 millions de personnes qui vivent dans la misère, chiffre qui devrait dépasser 900 millions en 2000, on trouve un nombre disproportionné de femmes, les ménages dirigés par des femmes étant les plus pauvres. Ce sont pourtant les femmes qui produisent plus de la moitié des denrées alimentaires dans certains pays en développement, constituent le quart de la main-d'oeuvre dans l'industrie et le tiers dans le secteur des services. La participation des femmes au développement ne procède pas seulement d'un souci de justice sociale, mais contribue aussi à la lutte contre la pauvreté et au développement durable. Les femmes font encore face à de nombreux obstacles, notamment l'insuffisance des investissements dans les secteurs de l'éducation et de la santé, un accès limité aux services et aux moyens de production, ainsi que des handicaps juridiques. Il est nécessaire de remédier à cette situation et d'encourager les femmes à réaliser tout leur potentiel dans la société, aussi bien au niveau économique que politique.

53. La situation des femmes en Israël reflète la richesse de la mosaïque humaine : certaines occupent des postes de

responsabilité alors que d'autres s'en tiennent à la place traditionnelle de la femme au foyer. L'autonomie économique des femmes et la création par ces dernières de petites entreprises constituent une solution partielle aux problèmes de pauvreté et de chômage. Par ailleurs, il existe un vaste réseau d'organisations féminines au niveau national et la voix des femmes se fait entendre même au plus haut niveau.

54. Au lendemain de la Conférence de Beijing, il convient d'examiner quelles mesures concrètes peuvent être prises pour réduire la discrimination et améliorer la parité sur le lieu de travail, ainsi que dans les domaines de l'éducation, de la santé, du droit et dans la vie en général.

55. Mme Galindo (Colombie) dit que, malgré les nombreuses déclarations et résolutions consacrées à la place des femmes dans le développement, elles sont victimes d'une discrimination permanente, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la terre, au capital, à la technologie et à l'activité productive, qui les empêche de bénéficier des processus de développement. Les résolutions de l'Assemblée générale adoptées dans les années 90 portent sur la composante humaine du développement et sur l'intégration d'une perspective féminine dans les politiques. La mondialisation de l'économie et les programmes d'ajustement structurel ont davantage d'effets négatifs pour les femmes que pour les hommes. En premier lieu, elles risquent d'être victimes de la pauvreté, en particulier les femmes chefs de famille, qui ne disposent que d'un seul salaire, souvent inférieur à celui d'un homme, et qui occupent des emplois peu qualifiés. D'autre part, les femmes sont souvent obligées de travailler dans le secteur non structuré, dans des conditions précaires. Enfin les femmes participent plus qu'auparavant au marché du travail et au développement en général, mais dans le cadre de structures inéquitables. Il convient donc d'améliorer la condition des femmes, de veiller à une meilleure répartition des richesses, de créer des emplois et de relever la qualité de l'éducation.

56. M. Andjaba (Namibie), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que les pays de la SADC sont convaincus que la prise en considération d'une perspective spécifiquement féminine permettra d'améliorer le développement dans la région. Les inégalités entre hommes et femmes subsistent encore dans les domaines des droits, du partage des pouvoirs, de la prise de décisions, de l'accès aux moyens de production, de l'éducation et de la santé. Il est nécessaire de garantir la participation totale et égale des femmes au développement. Les pays de la SADC sont donc résolus à amender tous les textes législatifs qui sont source de discrimination à l'encontre des femmes, à améliorer l'accès à une éducation de qualité, à supprimer les stéréotypes sexistes et à rendre plus

accessibles les services de santé, notamment en matière de reproduction. Il convient de trouver des moyens efficaces de rendre les femmes autonomes et d'en faire des partenaires à part égale dans le développement. Il faut pour cela éliminer les obstacles que sont la faim, la pauvreté, l'analphabétisme et les problèmes de santé et de logement. Enfin, l'éducation et la formation des femmes et des filles sont un impératif.

57. Une question d'une telle ampleur exige une démarche équilibrée et un rapport unique, présenté tous les deux ans, ne saurait suffire. Les pays de la SADC proposent que le rapport se concentre uniquement sur quelques aspects, moins nombreux, comme par exemple «l'éducation et la formation des femmes dans le contexte de la mondialisation» afin de faciliter l'examen de la question. Ils espèrent enfin qu'une résolution pragmatique sera adoptée par la Commission.

58. Mme Fahmy (Égypte) dit que son pays accorde une grande importance au développement de la femme et lui a consacré 1,2 milliard de dollars dans son dernier plan quinquennal et lui accorde encore une place essentielle dans le plan 1997-2001, considérant que le développement de la femme doit se faire dans le cadre du développement de la société en général.

59. Commentant le rapport du Secrétaire général A/52/345, présenté en application de la résolution 50/104 de l'Assemblée générale, la représentante dit que le rapport ne s'intéresse qu'à un seul aspect de la résolution, à savoir l'intégration d'une perspective féminine dans les politiques économiques, et étudie tous les autres points, notamment la coopération internationale ou les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des mesures préconisées par l'Assemblée générale. Le rapport ne contient aucun exemple, sauf en ce qui concerne l'analyse des budgets nationaux (section B) et ne cite que deux pays, l'Australie et l'Afrique du Sud. Dans sa troisième partie, le rapport analyse trop rapidement l'impact des politiques de libéralisation des échanges sans établir de lien entre la réduction du travail féminin, par exemple, et l'environnement économique international. Le rapport ne donne pas non plus de détails sur la façon de faire participer les femmes aux efforts de développement, ni d'orientations en matière de lutte contre la pauvreté.

60. L'Égypte est convaincue qu'il est nécessaire d'améliorer la condition de la femme, notamment grâce à la formation et à l'assistance technique. Elle espère que les résolutions de la Deuxième Commission sur la coopération internationale en matière de développement et sur les activités opérationnelles de développement mettront l'accent sur la nécessité d'associer activement les femmes au processus de développement. L'Égypte demande donc au Secrétariat de soumettre aux États Membres, dans deux ans, un rapport faisant état des

raisons pour lesquelles la participation des femmes n'est examinée que de façon superficielle : on ne parle en effet que de l'amélioration du potentiel féminin et pas du tout des influences extérieures qui peuvent se répercuter sur le développement et sur les avantages que les femmes, et même les hommes, peuvent tirer du développement.

61. M. Ben Yedder (Tunisie) dit que le rapport du Secrétaire général (A/52/345) développe une analyse souvent intéressante sur les mesures à prendre au niveau national, et notamment les politiques économiques comportant une dimension spécifiquement féminine, mais qu'il méconnaît le rôle des donateurs multilatéraux. Le prochain rapport du Secrétaire général devrait combler cette lacune.

62. La nécessité d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la mise en oeuvre des programmes de développement est affirmée dans le programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes adopté à Beijing en 1995, ainsi que par le Conseil économique et social à sa dernière session. La Tunisie salue le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, et notamment l'intérêt croissant que porte l'Organisation à la condition de la femme, surtout dans les domaines du développement économique et social. Lors des grandes conférences mondiales récentes, la communauté internationale a consacré une part importante de ses recommandations, résolutions et décisions aux problèmes de la femme sous tous leurs aspects. La Tunisie accorde un intérêt particulier à la participation de la femme au développement, et la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing est donc pour elle une priorité.

63. Soucieuse de s'engager de façon irréversible dans la voie d'un développement intégré et durable, la Tunisie cherche avant tout à réaliser l'égalité des chances, pour que l'égalité juridique soit vraiment ancrée dans le vécu quotidien des femmes et de la société. Le droit au travail, qui est un droit fondamental, est réaffirmé pour toutes les femmes. Le code du travail consacre expressément le principe de non-discrimination entre l'homme et la femme dans le travail. L'État entreprend donc une action en faveur de la femme dans les secteurs vitaux que sont l'éducation, la santé et le planning familial. Une réforme de l'éducation a été menée, qui vise en premier lieu à préparer les jeunes à rejeter toute discrimination et toute ségrégation fondée sur le sexe. L'action de planning familial, qui s'insère dans les programmes de soins de santé primaires a permis à la Tunisie d'avoir le taux d'accroissement démographique le moins élevé d'Afrique. La politique suivie vise l'équilibre et la santé physique et morale de la femme ainsi que la valorisation de son rôle dans la famille. Cette politique active en faveur de la femme a introduit un changement qualitatif dans son apport économique au développement du pays. Les chiffres publiés

récemment montrent la participation grandissante, qualitative et quantitative, de la femme à la vie économique (agriculture; industrie où sa présence dépasse 40 % des effectifs) mais aussi dans l'administration (25 %) et dans la vie publique (16 % de femmes dans les conseils municipaux); leur nombre est en forte progression aussi dans la magistrature où elles étaient pratiquement absentes il y a un quart de siècle.

64. Les efforts nationaux devront être consolidés pour atteindre les objectifs consignés dans les plans d'action des grandes conférences internationales. Mais l'effort national doit être soutenu par un appui international adéquat comme le veut la résolution 50/104 de l'Assemblée générale. La Représentante de la Tunisie rappelle alors les aspects marquants de cette résolution, et elle exhorte à cette occasion les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux et les banques régionales de développement à mettre en oeuvre des politiques venant appuyer les efforts nationaux de promotion de la femme. Elle salue l'action du Programme alimentaire mondial (PAM) qui est très attaché à la réduction des disparités entre les sexes, se félicite de l'action du PNUD en faveur de l'amélioration de l'accès des femmes au crédit et aux ressources, et rappelle aussi l'utile action de l'UNESCO.

65. M. Al Hitti (Iraq) fait observer que les deux rapports que la Commission examine (A/52/300 et A/52/345) traitent surtout des efforts menés au niveau microéconomique et méconnaissent largement les aspects macroéconomiques, ce qui revient à supposer qu'il suffirait de modifier les structures sociales, et notamment les traditions religieuses, pour améliorer la condition de la femme. Cela revient à mésestimer gravement tant les facteurs macroéconomiques que les facteurs extérieurs, qui retentissent sur les premiers. Ces facteurs extérieurs sont notamment l'absence de vraie coopération Nord-Sud et l'existence de mesures coercitives injustement prises contre certains pays, comme les sanctions économiques, dont l'effet est une grave détérioration de la situation économique intérieure. Cette dégradation entraîne inéluctablement une réduction du niveau de vie des femmes étant donné qu'elles sont un élément actif de la famille.

66. Pour ce qui est de l'Iraq en particulier, la condition de la femme subit le contrecoup de la détérioration de la situation économique générale, qui s'explique par l'imposition de sanctions injustifiées. On trouve une situation semblable dans d'autres pays comme la Jamahiriya arabe libyenne et Cuba, qui subissent les conséquences de sanctions prises contre elles, mais il faut citer aussi dans ce contexte la crise aiguë qui sévit dans la région des Grands Lacs africains. Ces situations complexes causées par les sanctions amènent le représentant de l'Iraq à demander au secrétariat d'inclure, à l'avenir, dans les rapports qui porteront sur la condition de

la femme, une analyse des facteurs internationaux qui peuvent compromettre les perspectives nationales de promotion de la femme.

67. M. Al-Mulla (Koweït), exerçant son droit de réponse, rappelle que l'Iraq doit appliquer intégralement les décisions du Conseil de sécurité qui le concernent, et en particulier rendre les citoyens koweïtiens emmenés de force en Iraq et restituer les biens dérobés au Koweït. Se conformer à toutes les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité devrait permettre à l'Iraq d'améliorer progressivement sa situation économique, et en particulier le sort des Iraquiennes.

68. M. Al Hitti (Iraq), exerçant son droit de réponse, se demande pourquoi le représentant du Koweït a pris la parole étant donné que lui-même n'avait pas mentionné ce pays.

69. M. Al Mulla (Koweït) réaffirme la pertinence de sa réponse, et rappelle les deux exigences que formule son pays et qui sont conformes aux prescriptions de la communauté internationale, à savoir le retour des citoyens koweïtiens enlevés dans leur pays et retenus en Iraq, et la restitution des biens pris au Koweït.

Questions de politique sectorielle (suite)

b) Les entreprises et le développement

Présentation du projet de résolution (A/C.2/52/L.13)

70. M. Winnick (États-Unis d'Amérique) présente le projet de résolution A/C.2/52/L.13 intitulé «Les entreprises et le développement» dont l'esprit consiste à orienter le travail de l'ONU sur le rôle du secteur privé dans le développement durable. Son préambule est bref à dessein conformément aux nouvelles directives. Le projet de résolution porte aussi sur la question de la corruption et de la concussion. Sur ces deux thèmes beaucoup de travail reste encore à faire, car il n'y a pas encore de consensus. Le travail de l'ONU à ce sujet reste donc pertinent et utile. Plusieurs autres sujets sont abordés par le projet de résolution, notamment le secteur informel, le microcrédit et l'initiative «Partenaires pour le développement» prise par la CNUCED. Il propose l'adoption du projet par consensus et invite d'autres pays à se porter coauteurs du projet de résolution.

La séance est levée à 13 h 5.